

Utilisation des données et niveaux de confidentialité :

Mémento pour les fournisseurs de données

Info Flora est membre d'**Info Species** (Réseau suisse d'informations faunistiques, floristiques et cryptogamiques) et est ainsi soumis au respect des [lignes directrices concernant la propriété, la diffusion et l'utilisation des données](#). Ces lignes directrices réglementent la transmission, notamment en termes de précision géographique, des données à des tiers par Info Flora ainsi que leur utilisation.

Les principes de base

Info Flora transmet les observations signalées à des utilisateurs externes tels que **les services de protection de la nature, la recherche, les bureaux privés ou les ONG**. Avant toute transmission les utilisateurs doivent signer un [contrat d'utilisation](#). Les services cantonaux de protection de la nature accèdent directement aux données par un Virtual Data Center (VDC). La transmission vers des utilisateurs externes peut être restreinte par les fournisseurs (voir niveaux de confidentialité).

Les **données privées** sont collectées par des personnes privées ou par des institutions de droit privé et restent en tout temps leur propriété. Les fournisseurs peuvent choisir le mode de transmission de leurs données en sélectionnant un niveau de confidentialité parmi la liste ci-dessous. Le niveau 1 est appliqué par défaut.

Les **données publiques** sont collectées sous mandat d'une institution de droit public. Aucune restriction à la diffusion de ces données n'est appliquée, pour autant qu'il n'y ait pas un intérêt prépondérant qui s'y oppose.

Les données de **néophytes envahissantes** figurant sur la Liste Noire et la Watch List ne peuvent être la cible de restrictions à la diffusion. La localité précise peut être librement consultée en utilisant le [carnet néophytes](#).

Afin d'assurer la reconnaissance de l'auteur, élément déterminant de leur qualité, Info Flora associe généralement **les nom et prénom de l'observateur** (sans adresse) aux données fournies. Chaque observateur garde toutefois le droit de rester anonyme.

Les niveaux de confidentialité d'Info Flora :

Les fournisseurs peuvent définir eux-mêmes le niveau de confidentialité de leurs données dans le **carnet en ligne** (sous [Projets](#)). Le niveau 1 est appliqué par défaut si aucun autre niveau n'a été défini par le fournisseur.

niveaux de confidentialité	conditions pour une diffusion vers des tiers
1 Données sans restriction	Les données sont libérées pour l'utilisation et la transmission jusqu'à révocation et peuvent être traitées de la même façon que les données publiques.
2 Données avec restriction (1x1km) à l'exclusion des demandes émanant d'un service public	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent uniquement être transmises avec une précision de 1x1km (coordonnées arrondies). Cette restriction ne s'applique pas aux demandes émanant de services publics ou de leurs mandataires pour des projets de protection des espèces ou des milieux (confédération, cantons, communes) ou à leurs mandataires directs (bureaux privés et autres) pour les projets en question et pour des périmètres limités.
3 Données avec restriction (1x1km)	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent être transmises uniquement avec une précision de 1x1km (coordonnées arrondies). A noter que ces données sont d'une utilité limitée pour des projets de conservation des espèces et des milieux.
4 Données avec restriction (5x5km)	Sans consultation et accord préalable du fournisseur, les données peuvent être transmises uniquement avec une précision de 5x5km (coordonnées arrondies). A noter que ces données sont d'une utilité quasi nulle pour des projets de conservation des espèces et des milieux.
5 Données bloquées	Les données ne sont pas transmises. Elles contribuent néanmoins sous forme agrégée et anonyme à la production des cartes de répartition. Les données peuvent être bloquées pour une période maximale de 20 ans.

Les niveaux de confidentialité sont repris des lignes directrices d'Info Species. Info Flora propose une gradation plus fine avec deux niveaux supplémentaires (niveaux 2 et 4).

Remarques:

Dans des projets de protection des espèces ou des milieux, l'accès aux données précises est essentiel. Info Flora recommande de choisir le niveau de confidentialité le plus bas possible, afin que les données puissent être utilisées directement et de manière optimisée. Pour les données collectées dans le cadre de projets de recherche et qui doivent être protégées de la concurrence scientifique avant leur publication, nous recommandons le niveau 2, car il permet tout de même une utilisation des données par les services de protection de la nature.

Les utilisateurs externes doivent utiliser les données uniquement pour des projets bien définis et ne pas les transmettre à des tiers. L'accord explicite d'Info Flora est requis pour l'utilisation des données dans des publications. Dans les publications contenant les données précises, les fournisseurs ainsi qu'Info Flora doivent être cités comme source. Pour les données ayant une restriction de diffusion (niveaux 2-4), Info Flora ne donne pas d'autorisation d'utilisation dans des publications sans consultation préalable des fournisseurs. De manière générale, les fournisseurs seront également contactés s'ils ont transmis une proportion importante des données publiées pour une espèce ou une région donnée.

Lors de la transmission de données sans restriction (niveau 1), les informations originales, y compris les coordonnées précises, sont transmises. Lors de la transmission de données avec restriction (niveaux 2-4), les coordonnées sont arrondies et les indications liées à la localité (commune, lieu-dit, altitude, etc.) ne sont pas transmises afin d'éviter que la localisation exacte puisse être déduite. Par ailleurs, il n'est pas mentionné quelles observations appartiennent à un même relevé de végétation.

Actuellement Info Flora ne traite aucune espèce comme espèce sensible dans le sens des lignes directrices.

Pour les données avec restriction, les lignes directrices réservent le droit de contacter uniquement les observateurs ayant fournis une part substantielle des données contenues dans une extraction. Info Flora gère de manière plus stricte les données précises de niveaux 2-4 et consulte aux préalable [l'ensemble](#) des fournisseurs, y compris ceux n'ayant peu de données concernées.

Les lignes directrices font mention des « collaborateurs réguliers » comme groupe d'utilisateur de données. Les collaborateurs réguliers d'Info Flora sont les personnes qui collaborent bénévolement aux projets d'Info Flora ou celles qui ont fourni à titre privé au minimum 100 observations sur une période d'au moins 2 ans. Les données diffusées sont limitées à un usage privé.